

Sève



Code produit I48

SÈVE KOMBUCHA

Complément alimentaire à base de Kombucha, probiotiques, fibres prébiotiques de Baobab et d'Acacia, vitamines végétales et jus concentré de citron.

- ✓ Le **gingembre** favorise la digestion.
- ✓ Les **vitamines B2, B5 et B6** aident à réduire la fatigue et l'épuisement.

Qualité

Sève Kombucha est un complément alimentaire innovant sous forme de poudre à base de Kombucha, probiotiques, fibres prébiotiques de Baobab et d'Acacia, vitamines 100% végétales et jus concentré de citron.

Contient de l'InstaKombu™, poudre de Kombucha microencapsulée utilisant une technologie brevetée avec une température et une pression optimales pour préserver ses caractéristiques et sa saveur originale. Il est fabriqué à partir de petites feuilles de thé noir provenant des hautes montagnes de Taïwan, fermentées à l'aide d'un biofilm appelé culture symbiotique de bactéries et de levures (SCOBY).

Il fournit 500 millions d'UFC (unités formatrices de colonies) provenant de 9 souches de ferments lactiques (*Bifidobacterium lactis* W51 100 millions ufc/g, *Bifidobacterium lactis* W52 100 millions ufc/g, *Enterococcus faecium* W54 100 millions ufc/g, *Lactobacillus acidophilus* W22 140 millions ufc/g, *Lactobacillus paracasei* W20 100 millions ufc/g, *Lactobacillus paracasei* W20 100 millions ufc/g, *Lactobacillus plantarum* W20 100 millions ufc/g, *Lactobacillus plantarum* W1 130 millions ufc/g, *Lactobacillus plantarum* W21 130 millions ufc/g, *Lactobacillus salivarius* W24 100 millions ufc/g, *Lactococcus lactis* W19 100 millions ufc/g), stabilisés par la technologie ProbioAct, qui assure leur survie dans le tube digestif et leur activation dans l'intestin.

Avec des fibres prébiotiques issues de la pulpe de fruits de Baobab et de la gomme d'Acacia (Inavea™), qui nourrissent les ferments lactiques afin qu'ils se multiplient rapidement et efficacement dans l'intestin.

Il apporte des vitamines 100 % végétales, à base d'un complexe actif standardisé issu de germes de Quinoa (Panmol®).

La formule est complétée par de l'extrait sec de rhizome de gingembre qui favorise la digestion, et de la poudre de jus concentré de citron (Fiber Juice™).

Sans édulcorant. Sans conservateur.

INGRÉDIENTS ACTIFS / DOSE JOURNALIÈRE	(1 CUILLÈRE DOSEUR DE 10 G)
Inavea™ (mélange de fibres issue de pulpe de fruit de Baobab et de gomme d'Acacia)	4 g
InstaKombu™ (poudre microencapsulée de Kombucha, vinaigre de cidre de pomme, fibre de Tapioca, racine de Gingembre et extrait de citron)	1 g
Fiber Juice™ (poudre de jus de citron concentré)	650 mg
Mélange de probiotiques	500 mg (500 millions UFC)
Extrait sec de rizome de gingembre	125 mg
Panmol® (Complexe actif standardisé en vitamines du groupe B extraites du quinoa)	100 mg
Vitamine B1 (thiamine)	0,132 mg (12% VNR*)
Vitamine B2 (riboavine)	0,168 mg (12% VNR*)
Vitamine B3 (niacine)	1,92 mg (12% VNR*)
Vitamine B5 (acide pantothénique)	0,72 mg (12% VNR*)
Vitamine B6 (pyridoxine)	0,168 mg (12% VNR*)
Vitamine B8 (biotine)	0,006 mg (12% VNR*)
Vitamine B9 (acide folique)	0,024 mg (12% VNR*)
Vitamine B12 (cyanocobalamine)	0,3 µg (12% VNR*)

*VNR: Valeur Nutritionnelle de Référence. Autres ingrédients : Amidon et maltodextrine de maïs, fructo-oligosaccharides, inuline, dextrine de maïs, chlorure de potassium, protéine végétale hydrolysée, sulfate de magnésium, enzyme amylase, arôme de vanille, sulfate de manganèse, stabilisant (gomme arabique)
Allergènes : Aucun.

MODE D'EMPLOI : Prendre 1 cuillère doseur par jour (incluse dans l'emballage) dissous dans un grand verre d'eau.

CODE BARRES ET PRÉSENTATION:
Pot de 100 grammes.



Api-Nature

Qualité et efficacité

1-3 Place Marcel Rebuffat - Parc d'Activité de Villejust, 91971 - Courtaboeuf Cedex - France.

01 60 14 82 75 » Fax. 01 60 14 63 86 » www.api-nature.com

Ⓛ Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation équilibrée et variée et d'un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Garder hors de la portée des enfants. A conserver dans un endroit frais et sec.
Selon la liste des Allégations de santé autorisées par le Règlement Européen n° 432/2012 et selon la déclaration inscrite au Registre de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).